



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1574

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines**

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Vullien

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Baserdeff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 10 novembre 2016**

**Délibération n° 2016-1574**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Des décrets publiés au Journal officiel du 26 février 2016 organisent la scission du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en 2 cadres d'emplois :

- ingénieurs territoriaux : décret n° 2016-201 du 26 février 2016,
- ingénieurs territoriaux en chef : décret n° 2016-200 du 26 février 2016.

Les ingénieurs territoriaux ainsi que les ingénieurs territoriaux principaux précédemment régis par le décret n° 90-126 du 09 février 1990 sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Les ingénieurs en chef de classe normale ainsi que les ingénieurs en chef de classe exceptionnelle précédemment régis par le décret n° 90-126 du 09 février 1990 sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en chef.

Il en résulte l'état des emplois d'ingénieurs dont le détail est mentionné en annexe n° 1.

Par ailleurs, le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 vise à créer le cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux intégrant les puéricultrices cadres territoriaux de santé et les cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux.

Il en résulte l'état des emplois des cadres de santé paramédicaux dont le détail est mentionné en annexe n° 1.

Ces évolutions sont sans impact sur le nombre total d'emplois et la masse salariale, visant uniquement à mettre à jour le tableau des effectifs en conformité avec les nouveaux textes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans le tableau figurant en annexe du projet de délibération, il convient de lire :

- sur la ligne "Assainissement" : "36" au lieu de "48" et "30" au lieu de "42",
- sur la ligne "Eaux" : "16" au lieu de "4" dans chacune des colonnes intitulées "Anciens emplois ingénieurs territoriaux" et "Nouveaux emplois ingénieurs territoriaux" ;

**DELIBERE**

**Approuve :**

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - la modification du tableau des effectifs, selon le détail figurant en annexe n° 1, pour tenir compte de la réforme du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.**